

MAIRIE

Place de l'Eglise — BP 26 33990 HOURTIN 營 05.56.73.28.43 昌 05.56.73.28.44

	Prévu par l'arrêté ministériel du 11 avril 2012		
Nbre	EQUIPEMENT	PRESENT SUR LI BATEAU	
		OUI	NON
1	Brassière de sauvetage par personne 50 N	001	11011
1	Moyen de remonter à bord pour une personne tombée à l'eau		
1	Coupe circuit de sécurité si puissance > ou = à 4.5 kW (ou 6CV)		
1	Ou plusieurs extincteurs 34B.		
1	Ecope sauf si auto videur		
1	Dispositif de remorquage et d'amarrage		
	Amarres chacune d'une longueur supérieure ou égale à celle du		
	bateau et de 5m minimum.		
1	Gaffe		
P	révu par l'arrêté municipal du 1 ^{er} mars 2013 et décision 2012/060 du 17 dé	cembre 20	12
3	Feux à main rouges		- Mention continues and a second
1	Ligne de mouillage approrriée		
1	Corne de brume		× ×
1	Bouée couronne avec ligne de jet d'au moins 10 mètres		
1	Gonfleur pour les embarcations pneumatiques (type Zodiac)		
1	Boite de secours ou à pharmacie (comprenant 2 pochettes de pansements stériles prêts à l'emploi, 1 boite de compresses stériles, 4 paires de gants stériles, 1 rouleau de sparadrap adhésif, 1 antiseptique local, 1 pochette de tulle gras, 2 bandes de contention)		
1	Redevance navigation année en cours		
	ARMEMENT OBLIGATOIRE BARQUE DE PÊCHE (- de 2,50	m)	
1	Brassière de sauvetage par personne 50 N		
1	Corne de brume		
1	Ecope		
	Веоре		